



## DÉVELOPPER LES MODES DE TRANSPORTS ALTERNATIFS : MARCHE, VÉLOS, SYSTÈMES PARTAGÉS, LOCATIONS, ... : PROPOSITIONS DU RÉSEAU

### 1/ UNE QUESTION DE CHOIX

#### INDIVIDUEL :

La pratique du vélo et de la marche :

- lutte contre le stress et l'anxiété ;
- un bienfait pour la santé ;
- plus de convivialité.

#### FAMILIAL :

- des enfants plus réceptifs, pour leur apprendre à se déplacer sur la route en sécurité, à se repérer dans l'environnement familial, et leur rendre un espace de liberté pour aller vers plus d'autonomie ;
- plus d'intergénérationnel et de sociabilité ;
- plus de consommation durable ; gains en stationnements et coûts, ...

#### COLLECTIF :

Baisse de l'effet de serre, proximité, civisme, partage et lien social.

### 2/ COMMENT METTRE CES MODES DE DÉPLACEMENTS EN VALEUR ?

- ✚ au niveau de l'école : avec des outils comme le Permis « piéton » et le Permis « vélo » en école élémentaire, avec les Attestations scolaires de sécurité routière (ASSR 1 et 2) en collège ;
- ✚ avec les parents éducateurs au quotidien par leur implication et leur engagement dans le réseau des IDSR (Intervenants départementaux de sécurité routière) des préfectures ;
- ✚ avec un accompagnement dans la durée et la pérennité ;
- ✚ organiser et promouvoir : pédibus, vélobus, marche, vélo en substitution des modes individuels routiers ;
- ✚ par des services de transports partagés, locations, transports en commun, co-voiturage, auto-partage (paiement à la consommation réelle).



### 3/ LES SOLUTIONS SOUHAITÉES

#### A) UN PRÉALABLE :

Des infrastructures et aménagements adaptés aux modes doux et élaborés par les municipalités.

Commencer par les villes ou zones à 30 km/h où le cycliste a une place aussi (double sens cyclable) puis le « tourne à droite » au feu tricolore, ...

Zones de rencontres : il n'y a plus de passage piéton, c'est la priorité au piéton.

#### B) ET CE QUI EST SOUHAITÉ :

- ✚ Infrastructures respectueuses des législations et respect des préconisations du PA-MA<sup>1</sup> : développer le réseau de vélo-routes et de voies vertes, indemnité kilométrique, de l'intermodalité avec les transports en commun, ...
- ✚ Des aménagements : entrées, sorties, accessibilité PMR, poussettes, ... (lois en faveur des personnes handicapées).
- ✚ Reporter les passages piétons, à l'arrière des bus scolaires à l'arrêt, et non à l'avant.

#### ACCOMPAGNER ET PROPOSER DES SERVICES :

- ✚ Des itinéraires adaptés, internes à la ville et à l'intercommunalité vers écoles, mairies, services publics, gares routières et gares.
- ✚ Un coordonnateur de la mobilité :
  - parkings relais, proches des gares, des itinéraires piétons, tous modes en concertation préalable avec les citoyens ou les familles et retours des décisions,
  - expérimenter l'arrivée des enfants à l'école sans parking.
- ✚ Clarifier le niveau des services, équipements et infrastructures, place des nouveaux modes.
- ✚ Les attentes : quels accès aux vélos, piétons-vélos, leurs vitesses, piétons ou vélos ?

Régions : gares.

Communes : accès gares, bus, vélos, piétons.

Départements : routes, relais-vélos, ...

Communes et intercommunalités si agglomération : mutualiser les aménagements cyclables d'une commune à l'autre.

Avoir une politique de circulation routière cohérente sur les routes : éliminer le « saucissonnage » des réglementations disparates sur un parcours donné, selon la commune traversée.

Des aires piétonnes et zones de rencontre clairement identifiées.

### 4/ LE FUTUR

#### ENJEUX

**DÉVELOPPER LA CITOYENNETÉ :** le respect des autres usagers de la route.

**INFORMER :** itinéraires piétons, cyclables.

**SÉCURISER :** par les matériaux de contact (puces sur les engins), en intégrant les modes piétons, vélos, et autres dans les ordinateurs des véhicules, avec des alertes.

#### EXPÉRIMENTER :

- ✚ Anticiper les aménagements publics : les technologies futures et modes durables.
- ✚ Rural, communautés de communes :
  - pour les personnes âgées isolées : services d'auto-partage et services sociaux, transports en commun, ...
- ✚ Développer la proximité : services publics.
- ✚ Mutualiser, par exemple : voiture partagée, « Auto-lib » avec chauffeur le soir, villes où il n'y a pas de transports en commun : taxis, ...

<sup>1</sup> Plan d'action pour les mobilités actives, lancé en mars 2014 - 25 mesures.